

FAIRWAY

LUXURY REAL ESTATE

HONORAIRES APPLICABLES AUX TRANSACTIONS DE VENTE

(TTC, TVA à 20 % incluse)

Mandats de vente – Honoraires à la charge du vendeur

- **Mandat exclusif** : 4 % TTC du prix de vente
- **Mandat simple** : 5 % TTC du prix de vente
- **Forfait pour les biens inférieurs à 500 000 €** : 20 000 € TTC
- **Mandats situés dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var** : 6 % TTC du prix de vente

Mandats de recherche – Honoraires à la charge de l'acquéreur

- **Mandat de recherche simple** : 4 % TTC du prix d'acquisition
- **Mandat de recherche exclusif** : 2,5 % TTC du prix d'acquisition

Les honoraires mentionnés ci-dessus constituent les taux maximums applicables.

Ils sont dûment précisés dans chaque mandat signé.

Ils incluent la TVA au taux en vigueur (20 %).

Aucun fonds n'est perçu par la société Fairway Luxury Real Estate pour le compte de ses clients, en dehors du règlement de ses honoraires.

Barème en vigueur au 23 mai 2025.